

CONFERENCE POUR LA COMMUNAUTE
POLITIQUE EUROPEENNE

Rome, le 22 septembre 1953

CIR 14

FOTO-Bt.Z.
No. 82355

E X T R A I T

du Procès-Verbal de la réunion des Ministres des Affaires
Etrangères, tenue à Baden-Baden les 7 et 8 août 1953.

M. TAVIANI

"..... Le problème de l'exécutif est lié au problème des attributions de la Communauté. Ces deux problèmes devront, le moment venu, être examinés ensemble par les experts.".....(page 5)

M. BIDAULT

".....Il estime que le point fondamental est, pour eux, de mener à bonne fin leurs décisions antérieures, c'est à dire de leur donner une application concrète plutôt que de se lancer, en l'état présent des choses, dans des élargissements sans doute un peu téméraires et qui ne seraient pas exempts de complications. En ce qui concerne plus particulièrement le problème économique, M. Bidault rappelle la position prise à Rome par les Ministres et les termes du communiqué alors publié. Il s'agit maintenant, soit pour les Ministres, soit pour les suppléants et experts désignés par eux, de formuler avec toute la précision nécessaire ce qui a été dit ainsi en termes prudents, sans essayer, bien entendu, de minimiser d'une manière évasive ce qui se trouve de bonne foi, de bonne volonté, dans ce texte, et de donner à celui-ci un contenu authentique.".....
(page 6).

M. ADENAUER :

".....Il estime que le plan de travail établi à Paris a subi des retards dus à des causes de politique intérieure de certains pays. Il suggère de revenir au plan de Paris et de fixer la date à laquelle se réunirait la conférence qui remplacerait celle de Rome et qui transmettrait aux Ministres le résultat de ses travaux.".....(page 12).

M. BEYEN :

"..... Il se rallie à la proposition de M. Adenauer. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de faire précéder la conférence des experts par une nouvelle réunion des Ministres. Ceux-ci se réuniraient ensuite pour examiner les propositions sur lesquelles un accord sera intervenu et les questions restant en litige."..... (page 12).

M. VAN ZEELAND :

"..... De l'avis de M. VAN ZEELAND aussi, le moment est venu de passer à un autre stade des travaux et de convoquer une conférence de suppléants et d'experts auxquels les Ministres soumettront des documents de base, comme le projet de l'Assemblée ad hoc et, en ce qui concerne la Belgique, le rapport établi par la Commission d'Etudes Européennes. Il constate d'autre part que, dans l'article 38, dans la Résolution de Luxembourg et pendant les réunions de Rome et de Paris, les Ministres ont adopté un ensemble de directives d'une importance capitale....." (page 12).

Point 5 de l'ordre du jour : Organisation des travaux ultérieurs relatifs à la Communauté Européenne.

M. le PRESIDENT propose que la conférence des suppléants et des experts se tienne le 22 septembre. Il suggère d'autre part que la réunion des Ministres qui aura lieu à l'issue de la conférence, siège à La Haye.

M. BIDAULT propose Rome comme lieu de conférence des suppléants et des experts.

Ces propositions sont acceptées.

M. VAN ZEELAND ne voudrait pas qu'on donne l'impression que les suppléants et les experts doivent en trois semaines élucider la totalité du problème.

M. le PRESIDENT propose alors qu'on se borne à dire que les Ministres se réuniront le 20 octobre à La Haye, pour prendre connaissance des travaux des suppléants et sans préciser si les travaux seront terminés ou non.

Il en est ainsi décidé.

E X T R A I T

du communiqué de presse de la Réunion des
Ministres des Affaires Etrangères, tenue
à Baden-Baden les 7 et 8 août 1953

.....

- III. Pour assurer un progrès rapide des négociations, les Ministres ont décidé que leurs suppléants se réuniront le 22 septembre 1953 à Rome afin d'élaborer des propositions en vue d'une nouvelle conférence des Ministres des Affaires Etrangères. Celle-ci aura lieu le 20 octobre 1953 à La Haye.